

NIORT le 17.12.2012

**AMENAGEMENT FILIERE DE TRAITEMENT PLUVIAL**  
suivant arrete prefectoral du 29/10/2010

**ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE D'ANTES A NIORT  
SUR LA PARCELLE CE 73**

**PROPRIETAIRES:**

MR GRUGET ALAIN  
17 RUE D'ANTES 79000 NIORT

MR GRUGET DOMINIQUE  
14 RUE RENE CHAR 79000 NIORT

MR GRUGET JEAN-CLAUDE  
17 RUE D'ANTES 79000 NIORT

**EMPRISE DE L' ACQUISITION  
SURFACE ESTIMEE A 963M2**

Le prix fixé par la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres est maximum de 0,40€/m2  
le montant proposé serait de 385€; par décision du conseil de communauté de la CAN,  
il a été fixé un montant minimum de 400€ pour l'acquisition de terrain

montant acquisition 400,00 €

**INDEMNITES DOMMAGES**

type de culture: prairie naturelle

NATURE DES DOMMAGES	UNITES	PRIX UNITAIRES	QUANTITES	DEPENSES
1)dédommagement perte de récolte pour l'année en cours	€/ha	1 295,00	0,0963	124,71
2)déficit sur les récoltes suivantes	€/ha	1 509,00	0,0963	145,32
		montant indemnités		270,03

**MONTANT TOTAL A VERSER 670,03 €**

La CAN prendra à sa charge tous les frais afférents à l'acquisition (acte notarié, bornage terrain...)

ACCORDS DES PROPRIETAIRES à la Communauté d'Agglomération de Niort pour la vente de terrain et autorisent la CAN à réaliser les travaux avant l'établissement de l'acte notarié définitif.

MR GRUGET ALAIN  
le 17.12.12

MR GRUGET DOMINIQUE  
le 17.12.12

MR GRUGET J. CLAUDE  
le 17.12.20.12